

Travaux de la Chambre

Étant donné les circonstances, ce serait approprié que le premier article à l'ordre du jour mardi soit la motion n° 22 inscrite au nom de mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), qui porte sur le projet de loi C-15. Une fois que nous aurons terminé l'étude de cette motion, nous enchaînerons avec les mesures que j'ai mentionnées tantôt.

En ce qui a trait à nos consultations en vue de la création du comité qui examinera les questions reliées aux affaires étrangères et le Livre vert présenté par mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), je suis heureux que le leader de l'opposition officielle à la Chambre (M. Gray) ait signalé qu'il sera prêt à répondre à la demande que j'ai faite aux autres leaders de la Chambre lors de notre dernière réunion dont le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a parlé hier. Nous voudrions bien savoir ce que propose l'opposition officielle. Le leader sera le premier à reconnaître que les propositions avancées par l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique changent constamment. Il est difficile de savoir ce qu'ils veulent vraiment.

J'ai bien hâte d'avoir une proposition concrète. Si nous pouvons nous réunir mardi, j'espère que cette proposition sera toujours la même. Elle pourrait bien changer pendant la fin de semaine. Quoi qu'il en soit, nous serons prêts à faire le nécessaire pour que le comité entreprenne ses travaux.

La dernière question avait trait à la façon de procéder pour la motion. Comme le député le sait, nous pourrions présenter une motion proposant l'établissement du comité. La méthode la plus souhaitable pour créer le comité serait de le faire avec le consentement de tous les partis sans être obligé de gaspiller le temps de la Chambre, qui est déjà très limité. Le leader de l'opposition officielle saura que je n'ai pas pu obtenir de garantie quant au temps que prendra l'examen de cette motion. Autrement dit, on m'a donné à comprendre que les députés d'en face ne seraient certainement pas d'accord et qu'il y aurait un débat sans limite de temps à la Chambre des communes, ce qui nous empêcherait d'étudier d'autres mesures législatives importantes. Hier, on m'a demandé de mettre sans tarder certaines mesures en délibération. Cependant, puisque l'opposition refuse son accord pour cette résolution, nous ne pourrions pas nous occuper de ces autres mesures législatives puisque nous disposons d'un temps limité pour les ordres inscrits au nom du gouvernement.

Nous essayons de fournir un temps raisonnable aux députés pour discuter de toutes les questions. Par ailleurs, un débat d'une durée indéfinie nous empêchera de proposer quoi que ce soit qui nous permette de consulter le peuple canadien.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 8 mai 1985, de la motion de l'honorable Don Mazankowski (au nom du ministre de l'Agriculture): Que le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non!

M. le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a la parole.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter ce projet de loi visant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Depuis les dernières modifications majeures qui ont été apportées à la Loi il y a dix ans, l'agriculture, et tout le monde sera d'accord avec moi, a beaucoup changé au Canada. Nous avons pu nous rendre compte des lacunes de la Loi dans sa version actuelle. Le projet de loi qui nous est présenté aurait dû l'être depuis longtemps.

En fait, il est à l'étude depuis plus de dix ans, depuis 1974. Les ministres provinciaux de l'Agriculture, les associations de producteurs provinciales, nationales, et le gouvernement fédéral ont travaillé fort en tenant des réunions longues et souvent frustrantes pour tenter d'en arriver à un compromis qui assurerait une stabilité réelle aux producteurs de viande rouge et qui placerait tout ce secteur sur des assises solides.

Monsieur le Président, ce projet de loi est issu de la base. Il est issu de producteurs conscients non seulement des lacunes du programme fédéral actuel mais aussi des inégalités qui existent entre les divers programmes de stabilisation provinciaux. Il a été préparé par les ministres provinciaux et fédéraux de l'Agriculture, lesquels ont reconnu qu'ils s'enlisaient dans une guerre de surenchère à propos de ces programmes.

Il est aisé de se rappeler très bien que l'harmonisation des programmes de stabilisation constituait le premier point à l'ordre du jour, lorsque l'honorable ministre de l'Agriculture a rencontré ses collègues provinciaux au Nouveau-Brunswick en 1979. Cela fait déjà plus de six ans.

Nous sommes très heureux d'avoir enfin la possibilité de régler ce problème de longue date que constitue la stabilisation des prix agricoles. Comme mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) le mentionne, c'est effectivement une priorité du gouvernement. Évidemment, jusqu'à nouvel ordre, avec la volonté exprimée par la population canadienne le 4 septembre dernier, il demeure au gouvernement à établir à quel moment ces priorités sont soumises en Chambre.